



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/120

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

7.5 Subvention

Pôle études prospectives et mobilités

Dépôt de candidature pour l'Appel à projet « Avélo 3 » de l'ADEME : « Développer le système vélo dans les territoires »

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n°2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération n°2022-069 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022 portant sur l'adoption du Schéma Communautaire des Liaisons Douces (SCLD) et l'adoption du Fonds de concours dédié,

VU la délibération n°2024-026 du Conseil Communautaire du 4 avril 2024 portant sur l'adoption d'une aide financière à l'acquisition de vélos destinée aux administrés du territoire,

CONSIDERANT que le Schéma Communautaire des Liaisons Douces, prévoit le déploiement d'un réseau cyclable de 112 km dont 76 km à aménager, et intègre également la mise en œuvre d'actions pour développer une véritable culture du vélo sur le territoire,

CONSIDERANT la nécessité de développer les axes 2 et 3 du SCLD, visant à développer, accompagner et sensibiliser à la pratique du vélo comme mode de déplacement au quotidien, ainsi que l'axe 4 visant à évaluer la mise en œuvre dudit Schéma,

CONSIDERANT la reconduction de l'Appel à Projet « Avélo 3 » de l'ADEME en 2024, visant à « Développer le système vélo dans les territoires », en permettant d'accompagner les territoires à expérimenter et animer leurs politiques cyclables,

CONSIDERANT que ce soutien peut permettre de financer :

- des études contribuant à la construction de la politique cyclable,
- des expérimentations de services vélos,
- des actions d'animation et de promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire,
- le recrutement d'un chargé de mission vélo / mobilités actives,

CONSIDERANT que plusieurs actions du SCLD sont amorcées mais nécessitent plusieurs leviers pour être valorisées, pérennisées et évaluées,

CONSIDERANT qu'à ce titre l'Appel à projet correspond tout à fait à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique cyclable de la CAVYVS,

DECIDE

Article 1^{er} : DE DEPOSER sa candidature à l'Appel à Projet « Avélo 3 » auprès de l'ADEME sur la plateforme numérique.

Article 2 : DE SIGNER tous les documents à l'Appel à Projet « Avélo 3 », si la candidature est retenue.

Article 3 : Les recettes seront inscrites au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

François DUORVAY

Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par

François DUORVAY

Date de signature : 30/07/2014

Qualité : Président



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DP_2024_120
Objet :	Dépôt de candidature pour l'appel à projet "Avélo"3 de l'ADEME : " Développer le système vélo dans les
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	091-200058477-20240711-DP_2024_120-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240711-DP_2024_120-AU-1-1_0.xml	text/xml	938 o
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : DP 2024_120.pdf Nom métier : 99_SE-091-200058477-20240711-DP_2024_120-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	1.6 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	12 juillet 2024 à 09h21min57s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	12 juillet 2024 à 09h22min10s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christine TAHON
En attente de transmission	12 juillet 2024 à 11h26min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juillet 2024 à 12h59min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juillet 2024 à 12h59min37s	Reçu par le MI le 2024-07-12